

<p><b>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)</b>  <b>Conseil Municipal du</b></p> <p><b>Lundi 16 décembre 2024</b></p>	<p><b>DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024</b>  <b>DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024</b></p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : <b>19</b>          Nombre de Conseillers présents : <b>13</b>          Nombre de Conseillers votants : <b>17</b></p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le **lundi 16 décembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mesdames Bernadette BROSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

**Absents** : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

**Pouvoirs** : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE POUR L’ANNEE 2025 – AMENAGEMENT DES RUES DE KERDANDEC ET DE LOZEPIENNE**

La Commune souhaite requalifier les rues de Kerdandec et de Lozépienne en 2025. Le programme de travaux poursuivi vise à renforcer la sécurité des riverains, des cyclistes et des piétons se rendant du centre de Quimiac à la plage de Sorlock.

Les objectifs poursuivis par la Commune sont les suivants :

- √ Privilégier les modes de déplacements alternatifs à l’automobile (deux-roues, piétons) en assurant la sécurité des riverains sur cet axe très fréquenté,
- √ Apaiser la vitesse de circulation des véhicules par des aménagements spécifiques.

La commune envisage de traduire ces objectifs par un certain nombre de travaux :

- √ La création d’un cheminement piétons (rue de Lozépienne) et la réhabilitation du cheminement piéton rue de Kerdandec
- √ La création d’un plateau surélevé rue de Kerdandec permettant d’apaiser la vitesse des véhicules motorisés.
- √ La création d’une CVCB pour faciliter le déplacement des deux-roues.
- √ Le remplacement de la glissière de sécurité protégeant le cheminement piéton plage de Sorlock

Le montant de ces travaux est estimé à 196 000 € HT.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité, la demande de subvention pour la réalisation de ces travaux de voirie auprès du Département de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 17/12/2024  
Publié ou notifié  
le 18/12/2024  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

